

Stage de formation syndicale

Mardi 23 mai 2017

CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS



SUD Éducation organise un stage de formation syndicale à destination des personnels administratifs. Ce stage est ouvert aux personnels titulaires et non-titulaires, que vous soyez adhérent-e de SUD Éducation ou non.

Le stage se déroulera autour d'échanges sur nos conditions de travail : charge de travail, développement des applications et logiciels informatiques, formation continue, emplois du temps, conditions d'exercice de nos missions, rapports avec notre hiérarchie, avec l'ensemble des acteurs du système éducatif... Nous aborderons aussi en fin de stage la question de nos rémunérations, du reclassement PPCR (dénoncé par SUD Éducation et Solidaires).

QUAND ?

Mardi 23 mai 2017

A QUELLE HEURE ?

De 9h à 17h

OÙ ?

Bourse du Travail de Draguignan

Salle de réunion (1^{er} étage)
8 rue Georges Cisson
83300 Draguignan

9h00 : accueil des participant-e-s au stage

9h30 : présentation de SUD Éducation, syndicat inter-catégoriel et inter-professionnel

9h45 : introduction au stage, tour de table, échanges, débats sur nos conditions de travail

12h00 : pause repas

13h30 : reprise du stage

16h30 : bilan du stage



COMMENT S'INSCRIRE ?

- ✓ En prévenant SUD Éducation de votre participation (via le mail en bas de page, nous vous ferons suivre une petite fiche d'inscription pour établir les attestations de présence et feuille d'émargement)
- ✓ En adressant une demande écrite de congé pour formation syndicale avant le 23 avril 2017 (attention aux congés scolaires). Cette demande est à adresser au Recteur de l'Académie de Nice sous couvert du chef d'établissement (modèle ci-dessous).

SE FORMER, UN DROIT !

- ✓ Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire. La demande écrite doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage. En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé. En cas de refus, contactez le syndicat !
- ✓ Notre hiérarchie peut demander une attestation à l'issue du stage, mais elle ne peut exiger ni convocation, ni information sur l'objet du stage.

« *Lieu* », le

M. le Recteur de l'Académie de Nice
Rectorat Académie de Nice
53, av Cap de Croix
06181 NICE CEDEX 2

s/c de Madame la Principale / Provisseure
s/c de Monsieur le Principal / Provisseur
adresse établissement

Mme/M (*Prénom, Nom, fonction, affectation*) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation syndicale qui se déroulera le mardi 23 mai 2017, à Draguignan. Ce stage est déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature

UNE QUESTION ? N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !

SUD Éducation Var

« La Luciole », 36 rue Emile Vincent
83000 Toulon

Tél 04 94 21 81 89 / contact@sudeduc83.org

Site internet : www.sudeduc83.org

Facebook

<https://www.facebook.com/sudeducvar/>

